



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-15**

Avis est donné que, conformément à la résolution numéro 351-15 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2015, le règlement suivant a été retiré :

- 1467-15 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'ajouter l'usage «culture de marijuana à des fins médicales» à l'intérieur de la classe d'usage culture et élevage (classe A).

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à contacter la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 août 2015.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe